

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2014

Date de convocation : 28/01/2014

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS

Excusée ayant donné pouvoir : Mme FOURNALES

Excusée : Mme MAUREL

Absents : MM. GIRAUX, DAUNAS, DUPONT, Mme LAFOND.

Secrétaire de Séance : M. NAUD

### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 Janvier 2014**

Le Conseil Municipal, après avoir noté une erreur de frappe dans le titre « Modification du tableau des effectifs », adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 Janvier 2014.

## TRANSFORMATION DU LIEU-DIT « LE MAINE-ALLAIN » EN AGGLOMERATION

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil le problème que représente, en matière de sécurité, le carrefour du Maine-Allain qui depuis des années aurait dû faire l'objet d'un aménagement lors des travaux intervenus sur la RN141 au même titre que les intersections des Bergeronnettes et de la Route de la Chapelle.

Lors d'une réunion entre les représentants de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques (DIRA) et les élus de la Commune, qui s'est tenue le 15 Janvier dernier, il a été évoqué l'aménagement de la RN 141 dans la traversée du Maine-Allain et la nécessité de sécuriser cette zone.

Monsieur de ROUX souligne qu'en effet, outre la proximité de l'Ecole Pasteur, de la salle omnisports et le débouché de la circulation locale via la RD 234, sur la Route Nationale, l'activité commerciale sur ce secteur ne cesse de se développer et attire de plus en plus de monde.

Par conséquent se pose le problème de l'accès de ce nouveau lieu avec la dangerosité que représente la Route Nationale.

Monsieur MACHEFERT signale qu'il y a souvent des petits accrochages.

Monsieur de ROUX indique que la Mairie n'a jamais été informée de ces incidents.

La DIRA a indiqué qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à ce que ce secteur ait un accès sur la route nationale à condition qu'il ne soit pas dangereux.

Cependant l'Etat ne prenant pas en charge ces aménagements sécuritaires, il convient de transformer le lieu-dit « le Maine-Allain » en agglomération. L'agglomération se définit comme étant un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés dont l'intervalle n'excède pas 50 mètres, situés de part et d'autre d'une voie.

Par conséquent le positionnement des panneaux d'entrée et de sortie doit être réalisé au plus proche du bâti.

La vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h.

Monsieur GRAVELLE souligne qu'en raison de la proximité de l'école la vitesse dans la traversée du Maine-Allain est déjà limitée à 50.

Monsieur de ROUX précise que la transformation du lieu-dit en agglomération modifie la signalisation. Ainsi, c'est une façon plus solennelle d'indiquer aux automobilistes qu'ils abordent une agglomération.

Il ne serait donc pas nécessaire de modifier l'implantation actuelle des panneaux du Maine Allain mais de remplacer les panneaux « lieu-dit » par des panneaux « Agglomération ».

Une étude plus approfondie doit être menée en concertation avec la DIRA afin de déterminer les conditions et les incidences pour la Commune du passage en agglomération.

Monsieur de ROUX indique qu'un aménagement sécurisé avec la pose de bordures de trottoirs et une desserte des commerces par une voie d'accès à l'intérieur pourrait être envisagé.

Madame CHARRIER rappelle que la Commune doit installer un radar pédagogique sur la Nationale à l'entrée du village dans le sens Cognac/Saintes.

Madame GRELET indique que la mise en place d'un passage piéton au regard des commerces serait nécessaire.

Monsieur de ROUX répond que cette question devra être inscrite lors de l'étude de l'aménagement.

Monsieur GODARD fait remarquer qu'il faudra une perspective réussie pour donner un effet de rétrécissement de la chaussée obligeant ainsi les véhicules à ralentir.

Il précise que selon la distance de l'école il pourrait même être envisagé une zone 30. Monsieur de ROUX souligne que la sortie de l'école n'a pas un accès direct sur la Nationale puisque il a été supprimé, lors de la sécurisation des abords de l'école par la pose d'un sens interdit.

Monsieur GODARD demande qui définira la position des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération. Monsieur de ROUX indique que cela sera décidé lors de l'étude de l'aménagement..

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe à la transformation du lieu-dit « Le Maine-Allain » en agglomération.

Monsieur RICHON demande si le projet de rond-point à l'embranchement de la Route de la Chapelle a été abordé au cours de cette réunion.

Monsieur de ROUX indique que ce dossier est toujours inscrit à l'ordre du jour des travaux futurs de la DIRA.

## **COMPTABILITE : AMORTISSEMENTS**

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux amortissements suivants :

### Etude zone des Croisières :

- Inventaire 2500
- Montant : 11 140.74 €
- Durée : 5 ans (2 228 €/an+ 1 x 2 228.74 €)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2014

### Révision du PLU :

- Inventaire 2600
- Montant : 5 843.89 €
- Durée : 5 ans (1 169 €/an+ 1 x 1167.89 €)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable aux amortissements proposés pour lesquels les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

- Madame FALLOURD demande si la Commune a reçu une réponse de l'Entreprise LIEBHERR qui désirait s'installer sur la Zone des croisières.

Monsieur de ROUX répond que cette entreprise, après plusieurs réunions sur place, n'a toujours pas répondu à l'offre qui lui a été faite, à sa demande, il y a maintenant 3 semaines, portant sur un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> viabilisé.

Il indique qu'une entreprise de BTP et une entreprise de dépannage auto ont manifesté leur volonté de s'implanter dans cette zone, l'une pour 10 000 m<sup>2</sup>, l'autre pour 2 000 m<sup>2</sup>.

- Monsieur de ROUX rappelle les dossiers en cours :

Projet de résidence Senior Rue Abbé Vieuille : une promesse d'achat a été consentie sur le terrain jusqu'au 15 Juillet prochain. L'Architecte des Bâtiments de France a fait modifier le projet et a ramené le nombre de logements prévus à 50 (au lieu de 80).

Zone de la Gare : un nouveau permis de construire doit être déposé pour un bâtiment ne comptant pas de logements au premier étage, et ne devant accueillir que du commerce.

La Société Nationale Immobilière, propriétaire des 30 logements du lotissement dit « militaire » a fait part de son intention de céder ces immeubles à un organisme HLM.

Le lotissement des Bouvreuils, portant sur 50 logements, est en cours de viabilisation. Une convention a été signée entre le Syndicat des Eaux, la Commune et le lotisseur.

- Madame GRELET rappelle que le Salon du Livre, programmé tous les 2 ans, devrait en principe avoir lieu en Mars 2015. Monsieur GODARD indique que certains auteurs se renseignent déjà sur la tenue de ce salon.

- Monsieur HANNIER indique qu'en prévision de la crue, le dispositif de prévention est en place ; les services techniques ont livré des parpaings et des madriers à une personne qui en a fait la demande. Il précise que la personne habitant au Maine Cadet a été contactée.

- Le matin même, un exercice avec le bateau a été réalisé entre la Baine et le Port Hublé.

- Madame CHARRIER indique que la Société INFOCOM va bientôt procéder au remplacement des affiches des annonceurs sur le minibus.

- Monsieur GRAVELLE informe le Conseil que la traditionnelle fête des Fleurs et des Saveurs est fixée aux 26 et 27 Avril prochains.

- Monsieur PANNAUD indique que le bulletin annuel doit être livré mercredi et il demande aux conseillers de bien vouloir procéder à la distribution dans leur secteur.

La séance est levée à 22 h 10

Le secrétaire de séance,

Michel NAUD